

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Sujet à modification. Mise à jour disponible sur [www.avea-vacances.fr](http://www.avea-vacances.fr)

«Les conditions de vente sont soumises aux articles R-211.3 à R-211.11 du Code du tourisme relatif à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours, modifié par le décret n°2009-1650 du 23 décembre 2009, en vigueur au 1er juillet 2017. Conformément aux articles L211-8 et L211-18 du Code du tourisme, les dispositions des articles publiés ci-dessous ne sont pas applicables pour les opérations de réservation ou de vente des titres de transport n'entrant pas dans le cadre d'un forfait touristique.»

## PRÉAMBULE

AVEA La Poste est une Association Nationale à but non lucratif de Gestion des séjours et centres de Vacances des Enfants et Adolescents de La Poste dont le siège social est situé : 8, rue Brillat-Savarin - 75013 PARIS. Association régie par la loi de 1901-SIREN n°434 743 480 Opérateur de voyages et de séjours agréé n° IM075110139. Garantie financière : UNAT.

AVEA La Poste est émettrice de sa billetterie : depuis octobre 2013, l'AVEA La Poste est agréée SNCF et IATA (International Air Transport Association). Les prestations décrites dans cette brochure sont réservées aux enfants âgés de 4 à 17 ans. L'inscription à l'un des séjours présentés dans cette brochure implique la connaissance et l'acceptation des conditions générales de vente ci-après, que ce soit pour une réservation, par téléphone ou en ligne sur notre site [www.avea-vacances.fr](http://www.avea-vacances.fr).

L'AVEA La Poste ayant un partenariat exclusif avec La Poste : certaines modalités, tarifs, moyens de paiement, etc ne sont applicables qu'aux postiers et salariés de La Poste.

Est dit « Postier » toute personne travaillant ou retraité de la Poste, société mère (hors filiales) depuis au minimum 3 mois, en CDD ou CDI.

Est dit « Partenaire », tout CSE, collectivité territoriale ou association ayant établi des conditions de partenariat avec l'AVEA La Poste. Pour plus de renseignements, merci de contacter un conseiller.

Est dit « Particulier » toute personne dont la situation ne correspond ni à « Postier », ni à « Partenaire ».

## INSCRIPTION

### A. POUR LES POSTIERS

#### I. MODALITÉS DE RÉSERVATION

2 possibilités de réservation : soit en ligne sur le site internet : [www.avea-vacances.fr](http://www.avea-vacances.fr) ; soit par téléphone en contactant un conseiller au 01 45 65 02 02 (prix d'un appel local depuis un poste fixe), du lundi au vendredi de 9h à 17h30 (horaires aménagés les jours d'ouverture des inscriptions). Dans les 14 jours qui suivent la réservation, doit être fournis :

- l'acompte d'un montant minimum de 50 € par séjour colonie/ par enfant métropolitain (70€ minimum par séjour/ par enfant des DOM et 150€ minimum pour un séjour linguistique/ par enfant).
- De même, afin de valider le tarif subventionné, la copie du ou des avis d'imposition du foyer doit être transmise à notre service Administration des Ventes (ADV) par courrier ou à déposer sur votre espace personnel en ligne.

A défaut de réception, le tarif subventionné maximum sera appliqué.

Dès règlement de l'acompte, vous recevrez un mail comprenant un dossier à compléter et à nous renvoyer au plus tard 1 mois avant le départ. Le solde total du séjour doit être réglé au plus tard 30 jours avant le départ.

Réservation tardive : toute réservation qui serait réalisée 30 jours avant le départ, ne serait effective qu'après règlement de la totalité du séjour en une seule fois. Toute réservation à un séjour implique obligatoirement que tout autre séjour antérieur soit intégralement réglé, y compris les frais médicaux et/ou les frais d'annulation. Réductions, parrainage, offres promotionnelles : les réductions, les offres de bienvenue, de parrainage et les offres promotionnelles ne sont pas cumulables.

**Handicap** : Les enfants en situation de handicap (mental et/ou physique) sont accueillis exclusivement dans les centres en gestion AVEA La Poste, dans la mesure où leur handicap peut s'adapter au fonctionnement du séjour, à l'aménagement des locaux et aux compétences de l'équipe pédagogique.

Pour plus de renseignements, merci de contacter un conseiller au numéro de téléphone : 01 44 54 79 99 (prix d'un appel local depuis un poste fixe) ou par mail : [pascal.laroche@avea.asso.fr](mailto:pascal.laroche@avea.asso.fr).

## B. POUR LES PARTENAIRES

Se référer au partenariat établi entre l'AVEA La Poste et votre structure ; par défaut, se référer aux conditions des particuliers.

## C. POUR LES PARTICULIERS

### I. MODALITÉS DE RÉSERVATION

2 possibilités de réservation : soit en ligne sur le site internet : [www.avea-vacances.fr](http://www.avea-vacances.fr) ; soit par téléphone en contactant un conseiller au 01 45 65 02 02 (prix d'un appel local depuis un poste fixe), du lundi au vendredi de 9h à 17h30 (disponibilités aménagées les jours d'ouverture des inscriptions). Dans les 14 jours qui suivent la réservation, doit être fournis :

- l'acompte d'un montant minimum de 150 € par séjour colonie/ par enfant.
- Dès règlement de l'acompte, vous recevrez un mail comprenant un dossier à compléter et à nous renvoyer au plus tard 1 mois avant le départ.
- Le solde total du séjour doit être réglé au plus tard 30 jours avant le départ.

Réservation tardive : toute réservation, qui serait réalisée 30 jours avant le départ, ne serait effective qu'après règlement de la totalité du séjour en une seule fois. Toute réservation à un séjour implique obligatoirement que tout autre séjour antérieur soit intégralement réglé, y compris les frais médicaux et/ou les frais d'annulation.

Réductions, parrainage, offres promotionnelles : les réductions, les offres de bienvenue, de parrainage et les offres promotionnelles ne sont pas cumulables.

**Handicap** : Les enfants en situation de handicap (mental et/ou physique) sont accueillis exclusivement dans les centres en gestion AVEA La Poste, dans la mesure où leur handicap peut s'adapter au fonctionnement du séjour, à l'aménagement des locaux et aux compétences de l'équipe pédagogique.

Pour plus de renseignements, merci de contacter un conseiller au numéro de téléphone : 01 44 54 79 99 (prix d'un appel local depuis un poste fixe) ou par mail : [pascal.laroche@avea.asso.fr](mailto:pascal.laroche@avea.asso.fr).

## MODALITÉS D'ACHAT EN LIGNE

En cas d'achat en ligne sur le site internet de l'AVEA La Poste [www.avea-vacances.fr](http://www.avea-vacances.fr), la commande ne sera validée qu'après avoir :

- Finalisé la procédure d'achat en réglant au minimum l'acompte.
- reçu un mail de confirmation de réservation

### A. POUR LES POSTIERS

Il est rappelé qu'afin de bénéficier du tarif postier, il est impératif de compléter soigneusement l'onglet «mes données administratives» et d'envoyer à l'AVEA La Poste les pièces justificatives (ex : copie intégrale avis d'imposition du foyer). Dans le cas où l'onglet «mes données administratives» ne serait pas complété et l'avis d'imposition non importé, le tarif subventionné de la tranche maximum sera appliqué.

Le tarif peut être ajusté à tout moment par nos services après vérification et validation de vos informations (avis d'imposition / QF).

### B. POUR LES PARTENAIRES

Afin de bénéficier de l'offre tarifaire dédiée à sa structure, l'internaute devra, lors de son inscription, s'assurer d'avoir bien sélectionné « Adhérent CE Partenaire » et renseigné son Code Partenaire.

Par défaut, ou en cas d'erreur lors de la sélection ou d'inexactitude des données, et après vérification, le tarif public serait appliqué.

## TARIFS

### A. POUR LES POSTIERS

#### CALCUL DU COÛT DU SÉJOUR

Les prix appliqués aux postiers sont consultables dans le livret tarifs Postiers ou sur le site internet en vous connectant à votre espace personnel.

La participation des parents est déterminée en fonction du quotient familial (QF).

**Calcul du quotient familial :** celui-ci est établi à partir du revenu fiscal de référence et du nombre de parts notés sur le ou les avis d'imposition ou qui sont reconstitués en cas de changement de situation.

**Quotient familial = revenu fiscal de référence du dernier avis d'imposition sur le revenu / parts.**

A défaut de réception ou de communication de votre avis d'imposition, il sera appliqué par défaut la tranche de tarification la plus élevée.

Il en est de même pour les dossiers incomplets. Les prix indiqués s'entendent toutes taxes comprises (TTC) et sont applicables dès la parution du catalogue ou sur le site internet [www.avea-vacances.fr](http://www.avea-vacances.fr), sous réserve d'erreur d'impression, de frappe ou d'omission. Seuls les prix indiqués lors de l'inscription, après réception de l'avis d'imposition, et figurant par conséquent sur la facture de fin de séjour sont fermes et définitifs.

**Nos prix comprennent :** l'équipe d'encadrement, l'hébergement, les repas, toutes les activités notées au catalogue y compris le matériel utilisé pour chaque activité, le transport aller/retour sauf pour les séjours Easy Colos, le transport devant alors être assuré par les familles pour se rendre au centre.

**Ne sont pas inclus dans le tarif :** le transport pour se rendre du domicile au point de rendez-vous et l'argent de poche.

Les prestations non utilisées ne donnent pas lieu à un remboursement.

### B. POUR LES PARTENAIRES

Se référer au partenariat établi entre l'AVEA La Poste et votre structure ; à défaut, se référer aux conditions des particuliers.

### C. POUR LES PARTICULIERS

#### CALCUL DU COÛT DU SÉJOUR

Les prix appliqués aux particuliers sont les tarifs dits « Tarifs publics ». Les prix indiqués s'entendent toutes taxes comprises (TTC) et sont applicables dès la parution du catalogue ou sur le site internet [www.avea-vacances.fr](http://www.avea-vacances.fr), sous réserve d'erreur d'impression, de frappe ou d'omission. Seuls les prix indiqués sur la facture sont fermes et définitifs.

**Nos prix comprennent :**

l'équipe d'encadrement, l'hébergement, les repas, toutes les activités notées au catalogue y compris le matériel utilisé pour chaque activité, le transport aller/retour sauf pour les séjours Easy Colos, le transport devant être assuré par les familles pour se rendre au centre.

**Ne sont pas inclus dans le tarif :** le transport pour se rendre du domicile au point de rendez-vous et l'argent de poche.

Les prestations non utilisées ne donnent pas lieu à un remboursement.

## MODALITÉS DE PAIEMENT

### A. POUR LES POSTIERS

Paiements possibles par carte bancaire, prélèvement, chèque, virement, e-chèques vacances, chèques vacances, bons d'aide aux temps libres de la CAF (BATL), valables pour les séjours des enfants. Les paiements par Chèques Vacances doivent obligatoirement être annotés AVEA La Poste et être envoyés par RAR. AVEA La Poste se dégage de toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Les prélèvements et les bons d'aides aux temps libres de la CAF sont acceptés uniquement pour le paiement du solde de votre commande. Les BATL de la CAF doivent être envoyés dans les 14 jours suivant la demande d'inscription accompagnés de votre formulaire\* complété d'un chèque de caution du montant de l'aide.

*\*Disponible dans ce livret dans la rubrique «Que comprend le prix du séjour?» (p.9) et sur notre site internet [www.avea-vacances.fr](http://www.avea-vacances.fr)*

### B. POUR LES PARTENAIRES

Se référer au partenariat établie entre l'AVEA La Poste et votre structure ; à défaut, les modalités de paiement des particuliers s'appliquent.

### C. POUR LES PARTICULIERS

Paiements possibles par carte bancaire, prélèvement CB, chèque, virement, e-chèques vacances, chèques vacances, bons d'aide aux temps libres de la CAF (BATL) valable pour les séjours des enfants.

Les paiements par chèques vacances doivent obligatoirement être annotés AVEA La Poste et être envoyés par RAR. L'AVEA La Poste se dégage de toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Les prélèvements par carte bancaire et les Bons d'aide aux temps libres de la CAF sont acceptés uniquement pour le paiement du solde de votre commande. Les BATL de la CAF doivent être envoyés dans les 14 jours suivant la demande d'inscription accompagnés de votre formulaire\* complété et d'un chèque de caution du montant de l'aide.

*\*Disponible dans ce livret dans la rubrique «Que comprend le prix du séjour?» (p.9) et sur notre site internet [www.avea-vacances.fr](http://www.avea-vacances.fr)*

## RÉTRACTATION/ANNULATION

### A. POUR LES POSTIERS

#### I. DU FAIT DE LA FAMILLE

Si vous deviez vous rétracter, annuler votre réservation, veuillez nous le faire savoir par lettre RAR, le cachet de La Poste servant de référence et de justificatif pour le calcul des frais d'annulation, ou par mail à l'adresse [contact@avea.asso.fr](mailto:contact@avea.asso.fr)

Une annulation sous 14 jours calendaires à compter de la date d'inscription n'entraîne pas de frais. À compter du 15<sup>e</sup> jour, sauf en cas de maladie ou force majeure et sur présentation d'un justificatif, les frais d'annulation et de dossier à acquitter par les familles sont de :

- 25 % du prix du séjour avec un montant qui ne saurait, en tout état de cause, être inférieur à 50 € (ou 70 € pour les familles vivant dans les DOM ou pour un séjour linguistique), pour une annulation entre le 15<sup>e</sup> jour post-réservation et 30 jours avant la date de départ.
- 50 % du prix du séjour avec un montant qui ne saurait, en tout état de cause, être inférieur à 50 € (ou 70 € pour les familles vivant dans les DOM ou pour un séjour linguistique), pour une annulation entre 29 et 15 jours avant la date de départ.
- 75 % du prix du séjour avec un montant qui ne saurait, en tout état de cause, être inférieur à 50 € (ou 70 € pour les familles vivant dans les DOM ou pour un séjour linguistique), pour une annulation entre 14 et 7 jours avant la date de départ.
- 100 % du prix du séjour avec un montant qui ne saurait, en tout état de cause, être inférieur à 50 € (ou 70 € pour les familles vivant dans les DOM ou pour un séjour linguistique), pour une annulation à moins de 7 jours avant la date de départ.

L'acompte n'est pas remboursé quel que soit le motif d'annulation : il correspond aux frais de dossier.

Les frais d'annulation sont à régler sous 30 jours après la date d'annulation. Au 31<sup>e</sup> jour, une majoration de 25% sera appliquée.

Tout séjour écourté ainsi que toute prestation abandonnée volontairement par un participant ou du fait de son renvoi pour mauvaise conduite entraînent la perception des frais d'annulation à 100% du prix du séjour écourté ou abandonné.

Le retour en transports au domicile du participant est à la charge des familles, sauf dans les cas de rapatriement sanitaire ou décès d'un

membre de la famille proche, selon les conditions souscrites auprès de la GMF par AVEA La Poste.

#### II. DU FAIT DE L'AVEA LA POSTE

AVEA La Poste se réserve le droit d'annuler un séjour si le nombre de participants n'est pas suffisant ou d'en modifier le contenu ou les caractéristiques (ateliers, activités, visites, itinéraires...) si des raisons climatiques ou matérielles l'y obligent. Dans tous les cas, nous vous informerons et nous nous efforcerons de vous proposer une solution de remplacement. Si pour une raison de force majeure ou d'organisation ou pour des raisons de sécurité (recommandations des autorités, interdiction préfectorale...), l'une des prestations principales du séjour ne pouvait être effectuée ou proposée à l'enfant, il sera proposé d'autres prestations en substitution ou un remboursement intégral des sommes versées par la famille (sauf versement en ANCV) et, à titre d'indemnité de résiliation, une somme égale à l'indemnité de résiliation que la famille aurait supportée si la résiliation était intervenue de son fait à cette date.

### B. POUR LES PARTENAIRES

Se référer au partenariat établi entre l'AVEA La Poste et votre structure ; à défaut, les modalités pour les particuliers s'appliquent.

### C. POUR LES PARTICULIERS

#### I. DU FAIT DE LA FAMILLE

Si vous deviez vous rétracter, annuler votre réservation, veuillez nous le faire savoir par lettre RAR, le cachet de La Poste faisant foi pour le calcul des frais d'annulation.

Une annulation sous 14 jours calendaires à compter de la date d'inscription n'entraîne pas de frais. À compter du 15<sup>e</sup> jour, sauf en cas de maladie ou force majeure et sur présentation d'un justificatif, les frais d'annulation et de dossier à acquitter par les familles sont de :

- 25 % du prix du séjour avec un montant qui ne saurait, en tout état de cause, être inférieur à 150 €, pour une annulation entre le 15<sup>e</sup> jour post-réservation et 30 jours avant la date de départ.
- 50 % du prix du séjour pour une annulation entre 29 et 15 jours avant la date de départ.
- 75 % du prix du séjour pour une annulation entre 14 et 7 jours avant la date de départ.
- 100 % du prix du séjour pour une annulation à moins de 7 jours avant la date de départ.

L'acompte n'est pas remboursé quel que soit le motif d'annulation : il correspond aux frais de dossier. De plus, les frais d'annulation sont à régler sous 30 jours après la date d'annulation. Au 31<sup>e</sup> jour, une majoration de 25% sera appliquée.

Tout séjour écourté ainsi que toute prestation abandonnée volontairement par un participant ou du fait de son renvoi pour mauvaise conduite entraînent la perception des frais d'annulation à 100 % du prix du séjour écourté ou abandonné. Le retour en transports au domicile du participant est à la charge des familles, sauf dans les cas de rapatriement sanitaire ou décès d'un membre de la famille proche, selon les conditions souscrites auprès de la GMF par AVEA La Poste.

#### II. DU FAIT DE L'AVEA LA POSTE

AVEA La Poste se réserve le droit d'annuler un séjour si le nombre de participants n'est pas suffisant ou d'en modifier le contenu ou les caractéristiques (ateliers, activités, visites, itinéraires...) si des raisons climatiques ou matérielles l'y obligent.

Dans tous les cas, nous vous informerons et nous nous efforcerons de vous proposer une solution de remplacement.

Si pour une raison de force majeure ou d'organisation ou pour des raisons de sécurité (recommandations des autorités, interdiction préfectorale...), l'une des prestations principales du séjour ne pouvait être effectuée ou proposée à l'enfant, il sera proposé d'autres prestations en substitution ou un remboursement intégral des sommes versées par la famille (sauf versement en ANCV) et, à titre d'indemnité de résiliation, une somme égale à l'indemnité de résiliation que la famille aurait supportée si la résiliation était intervenue de son fait à cette date.

## MODIFICATION D'UN SÉJOUR

Aucune modification ne sera possible après la clôture des réservations (soit 30 jours avant le départ). Les familles sont invitées à contacter un conseiller au 01 45 65 02 02 pour s'informer des dates officielles, celles-ci pouvant en effet varier d'une zone scolaire à l'autre.

## AVANT LE DÉPART

### A. DOCUMENTS À FOURNIR

#### I. POUR LES TRANSPORTS

Chaque famille a le devoir de s'assurer que l'AVEA dispose bien des copies de tous les documents nécessaires au voyage de l'enfant. Ainsi, pour tous séjours en Europe (Communauté Européenne), le dossier enfant doit contenir la photocopie de la carte d'identité nationale et du passeport de l'enfant en cours de validité pour les séjours à l'étranger (hors CE). Votre enfant devra avoir sur lui son autorisation de sortie de territoire et sa carte européenne d'assurance maladie.

**ATTENTION :** En cas d'oubli, de perte ou de pièces arrivées à échéance, l'AVEA La Poste ne pourra garantir le départ de l'enfant et le séjour ne pourra être remboursé.

**ATTENTION :** Lors du jour du départ, l'enfant devra avoir sur lui l'original des documents cités ci-dessus. En cas d'oubli, de perte ou de pièces arrivées à échéance, l'AVEA La Poste ne pourra garantir le départ de l'enfant et le séjour ne pourra être remboursé.

Si votre enfant est âgé de 14 à 17 ans, il sera susceptible de voyager en autonomie durant les pré et/ou post-acheminements.

#### II. POUR LES SÉJOURS

Pour tous les séjours, il est impératif de fournir à l'AVEA La Poste la fiche sanitaire de chaque enfant inscrit. Sans cette fiche, votre enfant ne pourra pas partir.

De plus, certaines activités (exemple : activités nautiques) nécessitent des documents complémentaires, tels que

- un test d'aisance nautique et aquatique
- une autorisation parentale à la pratique de ou des activité(s) concernée(s)
- un certificat médical de non contre indication à la pratique de cette/ces activité(s)

### B. LA LETTRE DU DIRECTEUR

Environ 20 jours avant le départ, les familles recevront par mail la lettre du directeur du centre, détaillant le contenu du séjour. Le Directeur peut joindre à cette lettre un trousseau spécifique, notamment pour certains séjours, ainsi que le code d'accès du blog ou à la page Facebook de votre enfant.

### C. KIT VOYAGE DE DÉPART

Vous recevrez (dans la mesure où le dossier de votre enfant est complet) 2 semaines avant le départ : un kit voyage indiquant le jour, l'heure et le lieu de rassemblement des enfants, pour

le départ. Les dates de départ et de retour de séjour seront confirmées par l'AVEA La Poste sur le site [infovoyage.avea-transports.fr](http://infovoyage.avea-transports.fr)  
Formalités lors des retours de séjour : le kit voyage retour, à défaut une pièce d'identité et une décharge à signer sur place, seront exigées par le personnel de l'AVEA La Poste pour remettre l'enfant aux parents.

Pour les adolescents devant regagner seuls leur domicile, une décharge parentale devra être envoyée à AVEA La Poste - SERVICE TRANSPORT - 8 Rue Brillat Savarin - 75013 Paris, avant le retour du séjour.

### D. LE TROUSSEAU, LES BAGAGES ET L'ÉTIQUETAGE

**Trousseau :** il est indispensable que les parents tiennent compte, dans la mesure du possible, de la liste qui leur est adressée avec la confirmation d'inscription ou la Lettre du Directeur.

Toutes les pièces du trousseau doivent être marquées avec des noms tissés solidement cousus. Les appareils photos de valeur, les jeux électroniques, les portables égarés/perdus ne sont pas couverts par l'assurance.

**Bagages :** ils doivent être adaptés à l'âge et au type de séjour choisi. Ils sont transportés aux risques et périls de leur propriétaire.

L'AVEA La Poste se décharge de tous frais occasionnés par la surcharge des bagages ou le nombre maximum de bagages non respecté facturés par la compagnie aérienne.

## TRANSPORTS

### A. POUR LES POSTIERS ET LES PARTICULIERS

Concernant la responsabilité d'AVEA La Poste, l'association agit en qualité d'intermédiaire entre les familles et les compagnies de transport, les hôteliers et autres prestataires de services. Elle décline toute responsabilité quant aux modifications de programme et de transport dues à des cas de force majeure : mouvement de grève (sauf si préavis déposé longtemps à l'avance), changements d'horaires imposés par les transports ferroviaires, maritimes, aériens ou routiers (sauf si établis de longue date), troubles politiques intervenant dans les pays d'accueil, catastrophes naturelles. L'AVEA La Poste reste l'interlocuteur privilégié des participants.

**Prestation Transports :** Les parents doivent assurer le transport de leurs enfants de leur

domicile jusqu'au point de rendez-vous régional. L'AVEA La Poste assure ensuite le voyage des enfants, jusqu'au centre de vacances (sauf Easy colos). L'AVEA La Poste organise les transports des enfants, depuis certaines villes de France, vers leur centre de vacances dans des conditions de sécurité et de confort optimum. L'acheminement de votre enfant en fonction de son âge, du séjour et des dates du séjour, pourra s'effectuer en autocar, en ferry, en train et/ou en avion, en transports urbains, en taxi/VTC, de nuit pour une meilleure circulation des autocars. Les dates de départ et de fin de séjour sont celles figurant dans l'Infovoyage, par conséquent, certains départs de nuit peuvent s'effectuer la veille de la date catalogue.

**Le pré-acheminement national :** pour certains centres, un regroupement est prévu sur un site national (Paris ou Lyon très souvent) :

- **pour les enfants de 4 à 13 ans :** en fonction de la région d'origine, des pré-acheminements en train, en autocar, voire en avion sont organisés par AVEA La Poste, pour rejoindre le point de rendez-vous national. Vos enfants sont alors accompagnés par des animateurs ou convoyeurs salariés par AVEA La Poste, qui les accompagnent, depuis le point de départ. La même organisation est mise en place pour le retour.

- **pour les adolescents de 14 à 17 ans :** un titre de transport sera fourni au jeune pour le déplacement qu'il effectuera en autonomie. Il sera accueilli par nos équipes à son arrivée en gare pour être accompagné au point de rendez-vous suivant.

**Le pré-acheminement régional :** les départs sont garantis depuis certaines villes de France. Cependant, un pré et post-acheminement depuis les régions, pour rejoindre le lieu de départ régional, pourra être envisagé et pris en charge par AVEA La Poste, si l'organisation des transports le permet. En cas de vol ou de perte du titre de transport par votre enfant, AVEA La Poste n'effectuera aucun remboursement. L'achat d'un nouveau titre de transport restera à votre charge.

**Le kit voyage de départ :** Il sera transmis par AVEA La Poste par voie postale 2 semaines avant le départ, dès lors que le règlement intégral du séjour aura été effectué et que la fiche sanitaire aura été transmise à AVEA La Poste. Il contient les informations Aller/Retour. AVEA La Poste fait appel à des sociétés d'autocars reconnues pour leur sérieux et leur fiabilité, et des compagnies

aériennes régulières pour les vols en avion. AVEA La Poste met aussi systématiquement en place une assistance transports qui suit sans discontinuité, 24h/24, les transports des enfants, depuis le premier départ, jusqu'à la dernière arrivée.

### PAR TÉLÉPHONE

L'Assistance Transports est joignable uniquement les jours de départs et retours au 01 44 54 79 92. Dès confirmation de l'arrivée de votre enfant sur le centre de vacances par le directeur sur place, un SMS sera envoyé sur le téléphone mobile communiqué par vos soins.

## FORMALITÉS

### A. IMPORTANT

À l'aller, aucun repas n'est prévu par AVEA La Poste, la famille doit couvrir les besoins de l'enfant. Quels que soient la destination et l'âge de l'enfant, il est fortement recommandé de le munir de sa carte d'identité en cours de validité. Les acheminements sont susceptibles d'être modifiés jusqu'à la dernière minute pour des raisons de logistique. Un retour en avion plutôt qu'en train ou bien via un pays frontalier n'est pas exclu. Dans ce cas, AVEA La Poste vous consultera avant d'entreprendre toute modification.

### B. MODALITÉS

Les formalités mentionnées dans notre catalogue sont celles imposées aux ressortissants français. Pour toute autre nationalité, il est nécessaire de se renseigner soi-même avant l'inscription, auprès de son consulat, des formalités à remplir.

Chaque enfant, quel que soit son âge ou sa destination, devra être muni de sa carte nationale d'identité le jour du départ.

Pour les séjours à l'étranger : les jeunes ressortissants français doivent se munir d'une carte d'identité en cours de validité ou d'un passeport (NB : pas de prolongation de validité possible pour les mineurs) selon la destination et d'une autorisation de sortie du territoire accompagnée de la copie de la pièce d'identité du signataire. Si l'enfant et le parent ne portent pas le même nom, il est obligatoire de fournir à l'enfant une copie du livret de famille. Tout participant ne possédant pas les pièces d'identité requises, ou des pièces d'identité non conformes, se verra refuser l'accès à la frontière par les autorités d'immigration. L'AVEA La Poste ne pourra être tenue pour

responsable des conséquences de l'absence ou non-conformité des pièces d'identité. Cette responsabilité est du ressort du participant ou de son responsable légal. Dans le cas de l'organisation par AVEA La Poste d'un retour anticipé ou d'un départ différé (si cela est possible), celui-ci serait à la charge des parents. De même, le séjour manqué par le jeune serait considéré comme annulé et générerait les frais inhérents à cette annulation.

### C. OBLIGATIONS

Aucune modification concernant la ville de départ et de retour n'est possible à moins de 30 jours avant le premier jour du séjour.

Exception : si 30 jours avant le 1<sup>er</sup> jour du séjour la famille souhaite déposer et/ou récupérer son enfant au centre de vacances, une demande écrite obligatoire (Courrier et/ou mail) doit être formulée auprès de l'AVEA Service Transport - 8 rue Brillat Savarin - 75013 Paris / contact@avea.asso.fr - Obligation pour la famille de présenter au directeur, le kit voyage AVEA La Poste avec une pièce d'identité pour récupérer l'enfant le jour convenu avec le directeur du centre de vacances.

Conformément aux règles d'usage des compagnies ferroviaires et aériennes, une pièce d'identité valide est obligatoire (voir pour les destinations à l'étranger une validité supérieure à 6 mois après la date retour du séjour), y compris sur le territoire français, pour voyager en train et/ou en avion - Dans la mesure où votre enfant est susceptible de voyager par l'un de ces modes de transport, nous vous informons que l'AVEA la Poste ne pourra être responsable des conséquences en cas de contrôle (refus de monter à bord, refus des douanes, contraventions,...). Par conséquent, le parent / tuteur légal devra assurer par ses propres moyens le retour de son enfant et/ou régler la contravention, et rembourser à l'AVEA La Poste les éventuels frais avancés.

**ATTENTION :** à moins de 60 à 30 jours du départ des frais de modification de 20 € par billet + le différentiel du prix du billet depuis la ville de départ et/ou d'arrivée seront facturés à la famille.

### D. POUR LES PARTENAIRES

Se référer au partenariat établi entre l'AVEA La Poste et votre structure ; à défaut, les modalités « Transports » s'appliquent comme pour les particuliers.

## PENDANT LE SÉJOUR

### A. PRENDRE DES NOUVELLES DE SON ENFANT

Afin que les parents puissent suivre le bon déroulement du séjour, l'AVEA La Poste met à leur disposition différents outils gratuits :

- Lors des jours de départ, les familles reçoivent un SMS confirmant l'arrivée de l'enfant au centre.
  - Pendant tout le séjour, les parents peuvent accéder aux photos, messages et vidéos du séjour via la plateforme de blog [ondonnedesnouvelles.com](http://ondonnedesnouvelles.com) (service extérieur à l'AVEA La Poste) et sur la page Facebook du séjour.
- Afin de garder le contact, les enfants peuvent :
- Téléphoner à leurs parents avec les téléphones mobiles. Ces derniers sont tolérés pendant les temps calmes et de repos mais interdits lors des activités, repas, jeux, veillées et la nuit. Se référer aux règles de vie et au règlement du Directeur du séjour pour en savoir plus.
  - Écrire à leurs parents (les animateurs incitent les enfants à envoyer un courrier à leur famille).

### B. SUIVI MÉDICAL PENDANT LE SÉJOUR

Un(e) assistant(e) sanitaire (H/F) suit quotidiennement les enfants, fait prendre les traitements (mettre les médicaments dans la valise, accompagnés de la copie de l'ordonnance. Le nom de votre enfant doit être inscrit sur chaque médicament), soigne les petits bobos, réconforte... En outre, il/elle fait systématiquement appel à un médecin au moindre doute (fièvre, malaise) et applique le traitement prescrit. Il/elle prévient les familles par téléphone, si le cas est plus sérieux.

Les frais médicaux seront avancés par l'AVEA La Poste ou ses partenaires, leur remboursement vous sera demandé dès le retour de l'enfant. Si l'état de santé de votre enfant le nécessite, un rapatriement sanitaire serait alors envisagé et pris en charge par l'assureur d'AVEA La Poste, en lien avec les parents.

## FRAIS MÉDICAUX ET SANTÉ

### A. FICHE SANITAIRE

La fiche sanitaire de votre enfant vous est adressée avec la confirmation d'inscription. Ce document confidentiel très important doit être rempli avec soin. Après avoir dûment complété et signé cette fiche, vous devez la renvoyer à l'AVEA La Poste dans le délai indiqué, accompagnée de votre règlement.

Pour nous permettre d'apporter une attention particulière à votre enfant, les mentions suivantes sont obligatoires :

- Les problèmes particuliers de votre enfant (énurésie, hyperactivité...),
  - Régime alimentaire particulier (allergies...),
  - Un suivi médical spécifique,
  - La prise d'un traitement pendant son séjour.
- Dans ce cas, vous devrez mettre les médicaments dans la valise, accompagnés de la copie de l'ordonnance. Le nom de l'enfant devra être inscrit sur chaque boîte de médicament.

### B. IMPORTANT

Si les parents refusent de donner l'autorisation de procéder à une intervention médicale d'urgence ou transfusion sanguine, l'inscription de l'enfant ne pourra être retenue :

- Il est obligatoire de nous communiquer sur la fiche sanitaire de l'enfant, un numéro de téléphone d'urgence, permettant de joindre la famille, pendant toute la durée du séjour.
- Les fiches sanitaires sont valables une année civile (de janvier à décembre) sauf changement de la situation de santé de l'enfant. Elles ne dispensent toutefois pas des certificats médicaux spécifiques, demandés pour la pratique de certaines activités (ex. : test nautique et aquatique, aptitude à la pratique du parapente, etc.). En cas de changements (déménagement, nouveau numéro de téléphone...), les familles sont invitées mettre à jour leur compte en ligne ([www.avea-vacances.fr](http://www.avea-vacances.fr) rubrique mon profil)
- La carte européenne d'assurance maladie est obligatoire pour un déplacement en Europe (dans la Communauté Européenne

## C. ASSURANCE

L'AVEA La Poste a souscrit à une assurance responsabilité civile professionnelle auprès de la GMF pour garantir :

- Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs, causés aux enfants placés sous la responsabilité de l'AVEA La Poste.
- Les frais médicaux restés à charge des familles après remboursements de la Sécurité Sociale et de la Mutuelle en cas d'accident.

Les objets personnels (bagages, vêtements, portable, argent de poche, etc.) ne sont pas pris en charge. La perte ou la détérioration des lunettes n'est pas prise en charge, sauf en cas d'accidents corporels.

## RÉCLAMATION

Toute réclamation doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : AVEA La Poste - Service Qualité - 8, rue Brillat-Savarin - 75013 PARIS.

## DROIT D'IMAGE, LOI INFORMATIQUE, FICHIERS ET LIBERTÉS

### A. LE DROIT D'IMAGE

Au cours des séjours, les participants pourront être filmés ou photographiés, pour une diffusion sur les supports AVEA La Poste ou de La Poste (site Internet notamment [www.avea-vacances.fr](http://www.avea-vacances.fr) ou papier). Le formulaire de droit à l'image doit être renvoyé avec la confirmation de réservation.

Dans tous les cas, les participants et leurs parents renoncent par avance à toute forme d'indemnisation.

### B. LOI INFORMATIQUE, FICHIERS ET LIBERTÉS

Les participants ont la possibilité d'exercer leur droit d'accès dans les conditions prévues par la loi n° 78/17 du 16/01/1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les parents s'engagent à assurer auprès d'AVEA La Poste ou via le site internet [www.avea-vacances.fr](http://www.avea-vacances.fr), en tant que de besoin, la mise à jour des données personnelles les concernant. De même, ces données doivent être exactes, complètes et non équivoques.

Ces Conditions Générales de Vente sont sujettes à modifications et sont revues périodiquement (elles couvrent uniquement la période du catalogue). Les taux de change sont calculés sur la base du mois de décembre 2019, et sur l'ensemble des devises utilisées sur nos séjours (Été 2020).